

PROHIBITION 1919 - 2019

COLLOQUE INTERNATIONAL 5 > 9 NOVEMBRE, REIMS

**ROCA OIV // MCGIRR HARVARD // ROBERT MONTREAL // ALEBAKI
THESSALONIQUE // MARTINIC WASHINGTON // BROWNING PARIS //
JABOULET-VERCHERRE PARIS // MELONI LOUVAIN // AFANASYEVA PARIS //
KRAXNER REIMS // EL-MOSTAIN LE CREUSOT // CHARTERS DIJON // PINILLA
BARCELONE // GEORGOPOULOS REIMS // STERN MELBOURNE // COUTANT
REIMS // TISSERAND DIJON // FORGEAU MOUZILLON // TESSON REIMS //
FILOPOULOS BRUXELLES // GERGAUD BORDEAUX // BLIARD REIMS // BELZILE
MONTREAL // LAFFAILLE PARIS // GEORGANTZIS DIJON // BUCELLA BRUXELLES**

CONFÉRENCES // FILM // CONCERT // AFTERWORK



Sous le patronage de
l'Organisation Internationale
de la Vigne et du Vin

PROHIBITION : UNE LOI, UN FAIT ET UNE CRISE

L'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne organise du 5 au 9 novembre 2019 un colloque international sur la Prohibition, cent ans après le début de cette période marquante aux États-Unis.

Appliquée par le 18^{ème} Amendement de la Constitution américaine, la Prohibition est une expérience unique des temps modernes dans la régulation de la consommation d'alcool.

Il donne un aperçu de la relation entre le droit et la moralité et met en doute la capacité du droit à remplacer le libre arbitre dans les habitudes de consommation. En ce sens, la décision de mettre l'Amérique à sec s'interroge sur l'efficacité des règlements juridiques en général.

Néanmoins, la Prohibition est beaucoup plus qu'une question d'histoire juridique. En tant que fait historique, il a eu une profonde influence sur la civilisation occidentale du XX^{ème} siècle. L'économie, l'art, la philosophie et même le langage et la communication portent l'empreinte de cette période en essayant de

l'intégrer ou simplement de l'exprimer. En ce sens, la Prohibition a changé la manière dont nous appréhendons l'alcool, sa consommation et même la place de l'individu envers la société et l'État.

Enfin, la Prohibition est une crise au sens premier du terme : en questionnant de manière fondamentale, intense et durable les structures et les visions de son époque, elle oblige à réfléchir aux solutions alternatives pour la réglementation de la consommation d'alcool, non seulement dans les années 1920, mais aussi pour aujourd'hui et pour l'avenir.

À l'occasion du centenaire du *Volstead Act*, la conférence internationale abordera cette histoire aux multiples facettes.



Théodore Georgopoulos,
Président de l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne,
Directeur du Programme Vin et Droit de la Faculté de Droit de Reims,
Titulaire de la chaire Jean Monnet en droit européen du vin,
Président de l'AIDV, association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin

UNE IMMERSION DANS LA PÉRIODE MYTHIQUE DE LA PROHIBITION DE L'AMÉRIQUE DANS LES ANNÉES 20

Au-delà du colloque, l'Institut et ses partenaires programment une série d'événements, tous en lien avec la période de la Prohibition, pour que le territoire de Reims dans son ensemble soit marqué, pendant une semaine, par cette manifestation.

Conférences, ciné-débat, concert, soirées spéciales sont au programme. Les chercheurs s'exprimeront sur le sujet de la Prohibition et de ses conséquences, encore visibles aujourd'hui, et sur la question plus globale qui oppose régulièrement l'interdiction et la consommation responsable d'alcool.

Droit et science politique, économie, histoire, éthique, etc. sont les principales disciplines retenues par le conseil scientifique pour construire ce colloque et inviter des chercheurs internationaux. Des sujets plus inattendus, mais toujours liés à la Prohibition, feront l'objet de communications spécifiques

L'INSTITUT GEORGES CHAPPAZ DE LA VIGNE ET DU VIN EN CHAMPAGNE

Composante de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'Institut Georges Chappaz est une structure fédérative qui réunit acteurs académiques, institutionnels et économiques autour de la valorisation du patrimoine commun de la Champagne et du champagne. C'est également une vitrine pour les activités de recherche et de formation proposées dans le domaine de la vigne et du vin en Champagne.

L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Université pluridisciplinaire multisites (Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Chaumont), l'URCA accueille 25 000 étudiants.

Elle dispense des formations du DUT au doctorat et est structurée en quatre pôles scientifiques d'application en cohérence avec les enjeux économiques de son territoire : bioéconomie, agriculture et viticulture 4.0 / industrie du futur et matériaux / santé et vieillissement / sciences de l'homme et de la société.

NOS PARTENAIRES



PROGRAMME

Toutes les infos sur www.univ-reims.fr/prohibition

MARDI 5 NOVEMBRE

LE CLOS

19H - RENDEZ-VOUS DE BACCHUS

Vins et spiritueux dans les séries, Mikaël Benillouche 

MERCREDI 6 NOVEMBRE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE ROBERT DE SORBON

18H - COMMUNICATION

Mafia blues, une autre histoire du jazz durant la Prohibition, Jean-René Larue 

JEUDI 7 NOVEMBRE

MÉDIATHÈQUE JEAN FALALA



9H - DISCOURS D'OUVERTURE

The Annual Global Wine Law Lecture,Pau Roca, Directeur général de l'OIV 

SESSION I - DROIT & SCIENCE POLITIQUE

La prohibition au Canada et au Québec (1878-1930), Caroline Robert *Prohibition avant la Prohibition : droit & moralité dans le contexte utopique de la Communauté icarienne*, Théodore Georgopoulos *Scofflaws et Bootleggers, les deux visages de l'illégalité durant la prohibition*, Arnaud Coutant *La Cour suprême, le 18e amendement et le Volstead Act*, Franck Lafaille *Louez le Seigneur, observez l'alambic et passez les munitions dans la forêt évangélique*, Frank Browning 

Modération : Arnaud Coutant

EXTRAS

12h *Le contexte culturel de la Prohibition*, Steve Charters 14h *Etiquetage neutre sur le tabac en Australie*, Stephen Stern 

14:30 - SESSION II - HISTOIRE

Le mouvement français de tempérance face aux prohibitions (1914 – années 1930), Victoria Afanasyeva *Le bon grain et l'ivraie. le vin oui, l'alcool non! 1870-1942*, Abdelhak El Mostain *La prohibition aux Etats-Unis et les maisons de champagne*, Stéphane Kraxner *Le champagne face à la prohibition 1919- 1933*, Yves Tesson *Le vin dans la pensée moderne*, Azéline Jaboulet-Vercherre 

Modération : Yves Tesson

17H30 - CINÉ DÉBAT avec La Pellicule Ensorcelée

Une histoire française de la prohibition (France 2018 - 52')Carl Carniato, Freddy Thomelin 

LE CLOS

20H - AFTERWORK PROHIBITION

avec Jazzus

Concert "Jazzus Cotton Band" // Surprises

VENDREDI 8 NOVEMBRE

MÉDIATHÈQUE JEAN FALALA

9H - SESSION III - ÉCONOMIE

L'eau de la vie et de la mort. Une brève histoire économique des esprits, Giulia Meloni *Les exportations mondiales de vin dans la première vague de mondialisation, 1850-1938*, Vincente Pinilla *Vin, bière et alcool au Canada : prohibition à la canadienne*, Germain Belzile 

Modération : Olivier Gergaud

EXTRA

Désambiguïsation : alcool des vins et alcool frelaté, dénaturé, adulteré, Christophe Bliard 

14H - KEYNOTE SPEECH

100 ans depuis la Prohibition, Lisa McGirr 

SESSION IV - ETHIQUE ET CULTURE

Taxation et consommation d'alcool dans le monde, Jean-Christian Tisserand *Menaces et obstacles à la résilience dans les sociétés viticoles*, Maria Alebaki *Vin et tempérance : fondements philosophiques et perspectives historiques*, Azéline Jaboulet-Vercherre 

Modération : Nikos Georgantzis

SAMEDI 9 NOVEMBRE

MÉDIATHÈQUE JEAN FALALA

9H - SESSION V - RÉGULATION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE AUJOURD'HUI : Y A-T-IL TOUJOURS DES AIRS DE PROHIBITION ?

Sciences, politique de l'alcool, et la nouvelle modération, Marjana Martinic *Table ronde avec Marjana Martinic, Stylianos Filopoulos et Joël Forgeau* 

Modération : Théodore Georgopoulos

CLÔTURE

Pourquoi prohibe-t-on le vin ?, Fabrizio Bucella UN COLLOQUE
PLANET FRIENDLY
AVEC INTERPREFY

Interprefy est le fournisseur d'interprétation simultanée à distance pour vos événements et réunions. Sa plateforme révolutionne l'interprétation simultanée en remplaçant la logistique traditionnelle par une solution basée sur le cloud : les interprètes travaillent à distance et les participants écoutent directement les traductions depuis leur propre smartphone.

"L'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE N'A PAS CHANGÉ DEPUIS 1945.
NOUS SOMMES ICI POUR CHANGER CELA."



Kim Ludvigsen,
Fondateur & CEO - Interprefy

"Quand je travaillais dans le développement des affaires à la Poste, je voyais combien d'événements nécessitaient des services d'interprétation. La technologie était dépassée et les équipements propriétaires étaient à la fois encombrants à transporter et coûteux à louer. J'ai estimé que, de la même manière que d'autres services de communication, l'interprétation simultanée pourrait être considérablement améliorée grâce à du matériel informatique standard et à la mise en œuvre de technologies de pointe pour l'Internet et les smartphones."

interprefy

Site internet : interprefy.com

Pour plus d'information :
interprefy.com/how-remote-simultaneous-interpretation-works

Disponible sur l'Apple Store et Google Play



SESSION I - DROIT & SCIENCE POLITIQUE // JEUDI 7 NOVEMBRE

CAROLINE ROBERT // MONTRÉAL

La prohibition au Canada et au Québec, 1878-1930

La « noble expérience » étasunienne de la prohibition a marqué l'imaginaire de plusieurs, éclipsant bien souvent les expériences similaires ailleurs en Amérique du Nord. Tout comme son voisin du sud, le Canada a connu plusieurs formes de prohibition : nationale, provinciale et municipale. Entre 1919 et 1921, toutes les provinces canadiennes sont dotées d'un régime de prohibition. Contrairement aux États-Unis, où la prohibition s'étendait uniformément d'un océan à l'autre, le Canada a été témoin d'une

pluralité de régimes prohibitifs. Cette communication vise donc à mettre en lumière cette diversité prohibitive au Canada tout en mettant l'accent sur le contexte québécois qui se révèle particulier par l'instauration d'une prohibition dite partielle de courte durée et par la nationalisation du commerce des alcools en 1921.



© Alexandre Rouette

Caroline Robert est doctorante en histoire à l'Université du Québec à Montréal et membre étudiante du Centre d'histoire des régulations sociales. Son mémoire de maîtrise, « À qui la faute ? » : *Le second mouvement de tempérance et l'État au Québec (1870-1922)*, aborde le contexte prohibitif et la nationalisation du commerce des alcools au Québec. Ses recherches doctorales portent sur les régulations morales et sociales de l'alcool au Québec entre 1921 et 1990.

THÉODORE GEORGOPOULOS // REIMS

Prohibition avant La Prohibition : Droit & moralité dans le contexte utopique de la Communauté icarienne

En 1848, plusieurs dizaines de familles quittent la France, en suivant Etienne Cabet, afin de fonder à Nauvoo, dans l'Illinois, une communauté utopique inspirée du livre *Le voyage en Icarie* et basée sur le constitutionnalisme et la régulation exhaustive. L'expérience icarienne est ainsi une unique occasion de réfléchir sur les rapports entre le droit et l'alcool dans des conditions de « laboratoire social ». Source de tous les maux sociaux, menace pour l'ordre moral et politique

de la Communauté mais également source de revenus indispensable et aliment nécessaire dans les conditions extrêmes du Midwest, la boisson alcoolique (et la régulation de sa consommation) mit à l'épreuve la crédibilité, la cohérence et, finalement, la réalisation du projet utopique. Basée sur la recherche et l'analyse des documents « officiels » de la Communauté icarienne, le papier explore les relations entre le droit et la moralité dans un contexte qui

nie l'individualisme et met l'intérêt commun au sommet de la hiérarchie des valeurs au détriment de la liberté individuelle.

Théodore Georgopoulos est directeur du Programme Vin & Droit de la Faculté de droit de Reims, titulaire de la Chaire Jean Monnet en droit européen du vin, président de l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne et président de l'Association internationale des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin (AIDV). (2020-2022)

ARNAUD COUTANT // REIMS

Scofflaws et Bootleggers, les deux visages de l'illégalité durant la prohibition

Sacramento et New York. Ces deux villes, situées aux deux extrémités de la fédération américaine, incarnent la relation singulière de nombreux Américains à la prohibition. Généralisée avec le XVIIIe amendement, en 1919, cette



politique doit être mise en œuvre dans tous les États de manière uniforme. Pourtant, dans plusieurs d'entre eux, le droit se heurte à deux comportements clairement hostiles.

le texte est absurde car une loi ne doit pas dicter un comportement privé. Les Scofflaws, comme on les surnomme bientôt, affichent leur mépris pour une législation qu'ils refusent d'appliquer. Pour une seconde catégorie, le dispositif juridique fournit l'occasion de s'enrichir en le violant.

Avec les Bootleggers, nous découvrons des trafiquants d'alcool, parfois politiquement soutenus, qui n'hésitent pas à utiliser la violence

pour protéger et développer leur commerce. En Californie comme à New York, ces deux groupes se mêlent, donnant une image étonnante de l'application du droit durant la prohibition.

*Arnaud Coutant est Professeur de droit public à l'université de Reims Champagne-Ardenne. Constitutionnaliste, il a consacré plusieurs ouvrages aux États-Unis en adoptant une approche mélangeant histoire et droit. Il a également dirigé un ouvrage commun intitulé *Prohibition(s)*, étudiant cette thématique à partir d'approches pluridisciplinaires et comparatistes.*

FRANK BROWNING // PARIS

Louez le Seigneur, observez l'alambic et passez les munitions dans la forêt évangélique

Aux États-Unis, la prohibition doit à la fois ses origines et ses effets résiduels aux ambitions utopiques des premiers fondateurs de la nation. Enracinées dans 400 ans de profond conflit religieux sur le dégoût et la méfiance des protestants blancs à l'égard des catholiques, les campagnes des prohibitionnistes se sont principalement concentrées sur les immigrants à la peau généralement plus foncée originaires de pays à majorité catholique. Conscient du fait que le conflit est enfin apparu au grand jour avec toutes ses dimensions raciales et ethniques lors de la promulgation désastreuse et inefficace de l'interdiction nationale de la production et de la vente d'alcool entre 1920 et 1933, une période qui a effectivement codifié le gangstérisme organisé dans les principales villes côtières du pays. Même à l'élection du président américain actuel et à la prohibition locale persistante dans de nombreux États du sud.

*Frank Browning est un auteur et journaliste qui a écrit sept livres, notamment *The American Way of Crime* et *The Fate of Gender*. Élevé dans une ferme de pommiers dans le Kentucky, il était journaliste de longue date pour la National Public Radio à Washington, en Californie et à Paris, où il réside actuellement, et termine actuellement un nouveau livre intitulé *Desire on Ice*.*

FRANCK LAFFAILLE // PARIS

La Cour suprême, le 18e amendement et le Volstead Act

Après l'adoption du 18e amendement et du *Volstead Act*, la Cour suprême doit arbitrer les contentieux liés à l'entrée en vigueur de la prohibition. Deux thèmes – classiques – méritent étude : la forme de l'État (fédéral) et les libertés (individuelles et collectives). Aussi l'accent est-il mis sur les relations entre l'État fédéral et les entités fédérées puis sur la violation (présumée) des droits fondamentaux par le nouveau droit positif.

Franck Laffaille est Professeur de droit public à la Faculté de droit de Villetaneuse (IDPS)-Université de Paris 13 (Sorbonne-Paris-Cité). Menant une partie de ses recherches en droit italien, il tient deux chroniques, l'une à la Revue Française de Droit constitutionnel, en droit politique italien, l'autre à la Revue du Droit Public, en jurisprudence italienne.

SESSION II - HISTOIRE // JEUDI 7 NOVEMBRE

YVES TESSON // REIMS

Le champagne face à la prohibition, 1919- 1933

Lorsqu'en 1919, le *Volstead Act* frappe d'interdiction la consommation d'alcool aux États-Unis, le champagne se trouve particulièrement affecté. Le marché américain représentait jusqu'à 4.500.000 bouteilles sur la trentaine de millions de bouteilles vendues chaque année avant la guerre de 1914. Or, la révolution russe vient déjà de fermer ce qui fut jadis l'un de ses grands débouchés. Le Syndicat du Commerce des Vins de Champagne va alors devenir l'un des acteurs majeurs de la lutte menée par les professionnels de toutes les régions viticoles pour l'abolition de cet interdit en participant à la création de la Ligue internationale contre les prohibitions, qui développera tout un discours mettant en opposition les spiritueux, véritables responsables de l'alcoolisme, contre les vins, meilleurs alliés de la tempérance.

A côté de cet engagement officiel, les négociants

champenois n'hésitent pas prendre part à la contrebande en nouant des contacts avec les bootleggers.

La fin de la prohibition ouvre de nouvelles problématiques : comment prendre ses distances vis à vis des bootleggers qui n'hésitent pas à exercer parfois un chantage et cherchent à maintenir des réseaux parallèles ? Comment éviter que la politique prohibitionniste cède

la place à une politique protectionniste visant à favoriser la renaissance des vins californiens ? Comment reconquérir le goût des consommateurs alors que la Prohibition a favorisé les alcools forts au détriment du vin ?



Yves Tesson est historien du champagne. Docteur de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) et membre associé du Centre Roland Mousnier et de l'Institut Georges Chappaz, il travaille comme consultant en étroite collaboration avec les maisons de champagne en vue de la mise en valeur de leurs archives. Auteur d'une thèse sur Veuve Clicquot, il continue en parallèle ses travaux scientifiques et fait à ce titre

partie de l'équipe de recherche qui s'intéresse au monde vigneron champenois depuis 1945 dans le cadre du projet Univigne dirigé par l'Institut international des vins de Champagne. Il est membre enfin de différents comités scientifiques dont ceux de la Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne en charge de la gestion du dossier UNESCO, du futur Musée d'Épernay et du futur Musée du Pressoir d'Aji.

VICTORIA AFANASYEVA // PARIS

Le mouvement français de tempérance face aux prohibitions, 1914 – années 1930

Pour les militants antialcooliques des États-Unis, la prohibition instaurée en 1919 est l'aboutissement d'un combat de près d'un siècle. Pour les militants d'autres pays, cet acquis devient un exemple ou un contre-exemple : les uns saluent cette mesure drastique comme le moyen le plus sûr pour délivrer la population de l'alcoolisme, les autres présagent déjà des problèmes de fraudes et de contrefaçons. Les critiques sont nombreuses, surtout sous le prisme de l'échec de la prohibition russe (1914) et de la réserve par rapport au système Bratt appliqué en Suède (1917).

Ma communication propose d'analyser l'attitude du mouvement français de tempérance face à cette vague de mesures législatives dans le monde (Schrader, 2010), à partir des articles publiés dans la

presse généraliste et spécialisée. La prise en compte des situations russe et suédoise permet de mieux comprendre la désapprobation exprimée après le vote du Volstead Act par la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, la principale association française, prônant la tempérance et la modération dans la consommation des boissons alcoolisées. En revanche, les petites associations, pratiquant l'abstinence totale, sont admiratives devant la politique de prohibition imposée aux États-Unis, et espèrent, bien évidemment, que le gouvernement français imite l'expérience. Enfin, dans les années 1920, quelques journalistes, qui craignent que la vague prohibitionniste n'atteigne la France, publient des articles dénonçant l'activité de tout le mouvement antialcoolique, sans faire de distinction entre les abstinents et les tempérants.

Après un travail de Master 1 sur "l'Alcool et l'Alcoolisme en province de Kalouga (1894-1929)", présenté au Collège universitaire français à Moscou, Victoria Afanasyeva a obtenu une bourse et rejoint le Master Histoire des Sociétés occidentales contemporaines à l'Université Paris 1, où elle a soutenu un mémoire de Master 2 sur les femmes dans la lutte antialcoolique en France (1893-1914). Depuis 2015, elle poursuit ses recherches sur l'histoire des femmes engagées dans l'antialcoolisme français (1835-2013) dans le cadre d'une thèse, sous la direction de Myriam Tsikounas. La soutenance est envisagée pour le printemps 2020.

ABDELHAK EL MOSTAIN // LE CREUSOT

Le bon grain et l'ivraie. le vin oui, l'alcool non ! 1870-1942

La France a une longue histoire avec l'alcool, notamment avec le vin qui est considéré comme la boisson nationale depuis des siècles. Il est perçu comme un des vecteurs et des signes de l'unité de la nation. Jusqu'au début des années 1870, le vin est le produit leader en France ; il ne souffre d'aucune concurrence. L'avènement d'un puceron, le phylloxera, durant les années 1860 ravage le vignoble français et oblige les viticulteurs à procéder à l'arrachage de leurs vignes. Cette crise fait chuter la production du vin en France durant une vingtaine d'années (le temps de reconstituer le vignoble à travers de nouveaux plants) qui profite aux alcools non fermentés avec à leurs têtes, la liqueur d'absinthe. C'est le début d'une confrontation entre les alcools fermentés représentés par le vin et les alcools non fermentés qui va durer jusqu'au début des années 1940. Cette lutte est marquée par une première victoire des partisans du vin en 1915 avec l'interdiction de la fée verte, l'absinthe. Paradoxalement, cette interdiction libère le marché des alcools de bouche et favorise l'émergence d'une

diversité de boissons alcoolisées durant la période de l'entre-deux-guerres. Cette lutte acharnée est arbitrée par les pouvoirs publics sous l'influence des lobbies antialcooliques et viticole.

Abdelhak El-Mostain est Docteur en Histoire et civilisations et s'intéresse à l'épistémologie, l'histoire des sciences et des techniques. Il enseigne en économie et gestion à l'IUT Le Creusot (Université de Bourgogne Franche-Comté). Il est membre associé au laboratoire FEMTO-ST/RECITS UMR 6174, UTBM, Université Bourgogne Franche-Comté.

Son sujet de thèse, soutenu en 2017 à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, porte sur « L'industrie de la distillation à Fougerolles de 1839 à 1940 : stratégies de croissance et dynamique socio-économique des firmes familiales rurales ».

STÉPHANE KRAXNER // REIMS

La Prohibition aux États-Unis et les maisons de champagne

La Prohibition aux États-Unis est un moment particulier pour les maisons de champagne, plus ou moins touchées en fonctions de leur relations avec ce marché. La prohibition se lit en creux dans les archives plus qu'en quantité d'archives. Les traces de l'inquiétude et de l'intérêt des dirigeants du champagne pour ce grand marché fermé se lisent dans de petits détails. Elle laisse aussi des traces à plus longue échéance dans l'imaginaire des patrons du champagne comme la catastrophe à éviter absolument et se retrouve dans les archives bien au-delà de ses dates strictes.

Après des études d'histoire moderne, Stéphane Kraxner devient archiviste d'abord à l'Institut Pasteur de Paris puis pour les maisons Mumm et Perrier-Jouët depuis bientôt 10 ans.

SESSION II - HISTOIRE // JEUDI 7 NOVEMBRE (SUITE)

AZÉLINA JABOULET-VERCHERRE // PARIS

Le vin dans la pensée prémoderne

Les relations entre la nature du vin, la condition humaine, et les éléments constitutifs de l'univers, bien avant les découvertes de la science moderne, ont permis aux savants de présenter les multiples facettes du vin et des hommes qui le boivent. Dès l'antiquité grecque, les médecins ont intégré le vin dans leurs prescriptions, un héritage bien préservé dans la pensée médicale médiévale. Élément indispensable à la bonne santé, le vin est doté d'une puissance d'altération physiologique, d'où la nécessaire adaptation du vin au buveur, qui implique une forme morale de conduite des bonnes manières. Le buveur devient amateur non seulement s'il sait choisir le vin qui convient à sa constitution mais aussi s'il en maîtrise le rythme de consommation et sait mesurer les proportions qui lui permettent



de conserver – ou de restaurer – une bonne santé.

Dans une pensée avide d'équivocité et aux points de vue multiples, le seul consensus, outre la nécessaire modération, se porte sur l'accord entre le vin et son buveur. Un bon vin est celui qui convient au mélange humoral de ce dernier, répondant ainsi à son corps, à ses besoins, et à son plaisir.

Azéline Jaboulet-Vercherre a très tôt pris la décision d'étudier l'histoire, les beaux-arts et la littérature.

En tant qu'historienne, elle recherche inlassablement des sources originales qui peuvent éclairer les réflexions, la compréhension et les usages du vin au cours des siècles.

Elle croit fermement en l'histoire en tant que moyen d'apporter, paradoxalement, une nouvelle perspective à un

monde imaginaire et riche.

Depuis qu'elle a reçu son doctorat diplômée (Université Yale, 2011), elle a créé une série de cours sur le vin et la culture dans divers établissements d'enseignement supérieur (Ecole Hôtelière de Lausanne, Changins, Sciences Po Paris, INSEEC, Ferrandi), donnant des conférences (UCLA, HEC, Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Parsons) et des masterclasses de dégustation de vins (OIV, Paris).

Outre des articles académiques et professionnels, elle a écrit des volumes d'histoire et des livres de dégustation. Son objectif est de créer une nouvelle terminologie du vin et d'enrichir la culture du vin dans son ensemble.

Elle a été nommée présidente du jury du prix international OIV au printemps 2019 et professeure associée (Ferrandi, Paris).

SESSION III - ÉCONOMIE // VENDREDI 8 NOVEMBRE

GIULIA MELONI // LOUVAIN

L'eau de la vie et de la mort. Une brève histoire économique des esprits

Ce papier est le premier à présenter un aperçu de l'histoire économique des spiritueux, y compris une analyse de l'émergence des spiritueux dans l'histoire, de ses effets sur l'économie et la santé, des réglementations gouvernementales et industrielles qu'il a induites et des évolutions récentes du marché. Depuis des millénaires, les boissons alcoolisées jouent un rôle important dans l'économie et dans la vie en général (tant positives que négatives). Les spiritueux diffèrent du vin et de la bière en ce sens qu'ils se sont répandus relativement récemment dans l'histoire, mais qu'ils se répandaient, ils posaient davantage de problèmes de surconsommation.

Les gouvernements sont intervenus massivement sur les marchés des spiritueux pour réduire la consommation excessive et augmenter les impôts. Ces réglementations ont contribué et ont été affectées par l'évolution des modes de consommation et des structures changeantes des industries des spiritueux.

Giulia Meloni est Maître de conférences à l'École d'économie et de gestion Solway de Bruxelles, Université Libre de Bruxelles (ULB). Responsable de la recherche au centre LICOS pour les institutions et la performance économique de l'université de Louvain et chercheur au Centre d'études des politiques européennes (CEPS) à

Bruxelles, en Belgique.

Elle est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Louvain, d'une maîtrise en économie avancée de la même université et d'un baccalauréat de l'Université LUISS de Rome. Auparavant, elle était boursière postdoctorale Robert M. Solow et consultante à court terme auprès de la Commission européenne et des Nations Unies. Ses recherches portent sur la réglementation du vin, la politique agricole et alimentaire, la réforme des institutions, le commerce et les normes de produits.



GERMAIN BELZILE // MONTRÉAL

Vin, bière et alcool au Canada : prohibition à la canadienne

L'histoire de la réglementation et de la prohibition de l'alcool au Canada est longue et compliquée. Dans les années 1910, la montée de l'opinion publique anti-alcoolisme amena le gouvernement fédéral à adopter des lois sur la tempérance qui imitaient presque la prohibition à l'américaine. Les gouvernements provinciaux ont fini par créer des monopoles et des règlements provinciaux. Il existe en fait une mosaïque de réglementations provinciales qui rendent très difficile la vente de leurs produits par les producteurs canadiens et étrangers. Ce



texte examine l'histoire et l'état actuel du droit et de la réglementation au Canada. Il se penche également sur des événements récents, parmi lesquels la privation des ventes au détail en Alberta et l'affaire de la Cour suprême sur l'interdiction de la vente transfrontalière. Il se termine par des pistes de recherche empirique et des

points de vue sur l'avenir de la réglementation de l'alcool au Canada.

Germain Belzile est membre du corps professoral du Département d'économie appliquée de HEC Montréal et chercheur associé principal à l'Institut économique de Montréal. À HEC Montréal, il enseigne notamment le cours de deuxième cycle en économie culturelle ainsi que la coordination et l'enseignement du cours obligatoire de deuxième cycle en économistes et sociologues. Il effectue actuellement des recherches sur les subventions et les choix de direction dans les compagnies de danse. À l'IEDM, ses recherches portent sur les politiques publiques.

VICENTE PINILLA // SARAGOSSE

Les exportations mondiales de vin dans la première vague de mondialisation, 1850-1938

Les facteurs suivants ont contribué à la formation d'un nouveau marché international du vin au cours de la première vague de mondialisation : l'augmentation de la consommation de vins de haute qualité par les groupes à revenu élevé des pays européens; la migration transatlantique de masse; le fléau du phylloxéra qui a dévasté le vignoble européen et obligé la France à importer des volumes massifs de vin ; et, enfin, l'expansion coloniale de la France. En outre, les moteurs de la première vague de mondialisation ont également été les principaux moteurs de ce processus : la libéralisation du commerce et la réduction des coûts du commerce. Dans ce contexte, nous nous intéressons à l'analyse de la construction du marché international du vin, en fonction des flux commerciaux qui ont eu lieu et de la prise en compte de chocs économiques et politiques ayant eu un impact important sur les exportations de vin (Première Guerre Mondiale, Révolution soviétique, Interdiction des États-Unis, Dépression des années 1930).



Vicente Pinilla (Docteur en Economie, Université de Saragosse 1990) est professeur d'histoire économique à l'Université de Saragosse, en Espagne. Ses recherches portent sur le commerce international des produits agricoles, les changements agricoles à long terme, l'histoire de l'environnement, l'économie du vin et les migrations. Wine Globalisation (avec Kym Anderson) (Cambridge University Press) et Les marchés vitivinicolaux mondiaux de 1860 à 2016 : un recueil de statistiques (avec Kym Anderson et Signe Nelsen (University of Adelaide Press). Nouveau marché international : les déterminants des exportations de vin français de 1848 à 1938 va paraître dans The Economic History Review. Il occupe un poste à l'Université de Bristol, à la London School of Economics, à l'Université de Californie à Davis, à l'Université de Maastricht et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.

OLIVIER GERGAUD // BORDEAUX

Olivier Gergaud est Professeur d'économie à Kedge Business School à Bordeaux. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Reims, en 2000 et a obtenu son habilitation à diriger des recherches à Sciences-Po Paris en 2009. Ses domaines de recherche sont l'économie des comportements pro-sociaux, l'économie du vin et de la culture, l'économie du sport, l'économie du travail, l'économie industrielle et la finance comportementale. Il a été professeur visiteur dans plusieurs universités européennes (Sciences-Po Paris, Université Libre de Bruxelles) et nord-américaines (NYU, UCLA, HEC Montréal). Olivier Gergaud a reçu différents prix honorifiques et notamment le prix du Président lors de la 12e conférence internationale de l'Association for Cultural Economics International (ACEI) ainsi qu'un accessit pour le prix de thèse de l'Association française de sciences-économiques (AFSE). Il a écrit plus de 15 articles dans divers domaines en économie appliquée, en management et en marketing.



SESSION IV - ÉTHIQUE ET CULTURE // VENDREDI 8 NOVEMBRE

MARIA ALEBAKI // ATHÈNES

Menaces et obstacles à la résilience dans les sociétés viticoles

Du point de vue de la résilience, le secteur de l'œnotourisme constitue un système socio-écologique complexe qui intègre des éléments matériels et immatériels de l'agriculture, de la fabrication et des services, notamment : des établissements vinicoles, des vignobles, des festivals du vin et des spectacles ; infrastructure d'accueil et de restauration; ressources humaines; arrangements politiques et institutionnels; ainsi que des caractéristiques territoriales. L'interdépendance et la diversité de ces composantes rendent l'œnotourisme particulièrement vulnérable à une multitude de problèmes, affectant à la fois l'offre et la demande. S'appuyant sur les résultats d'une étude récente, cette présentation abordera les facteurs associés à la capacité du système œnotouristique à faire face aux menaces actuelles

et émergentes. Des recherches ont été entreprises avec un groupe diversifié d'intervenants clés et d'experts nationaux de l'industrie du vin et du tourisme. L'analyse thématique a révélé un ensemble de défis centrés sur trois catégories principales : économique, social et environnemental. C'est sur le deuxième groupe de facteurs que cette présentation portera.

Maria Alebaki est chercheuse à l'Institut de recherche en économie agricole (AGRERI) de l'Organisation hellénique de l'agriculture DIMITRA. Elle est titulaire d'un doctorat en économie agricole de l'Université



Aristote de Thessalonique. Ses intérêts académiques se situent dans les domaines du tourisme rural et du vin; comportement des consommateurs dans le tourisme; réseaux de tourisme ; éducation au tourisme; et la perspective de durabilité / résilience du développement du tourisme. Son travail apparaît dans des revues à comité de lecture, des chapitres de livre et des actes de conférence. Son expérience académique comprend également l'enseignement dans des instituts d'enseignement supérieur, ainsi que la participation à des projets de recherche et développement. Elle est actuellement membre auxiliaire de la faculté à la Hellenic Open University ; et l'Université agricole d'Athènes.

JEAN-CHRISTIAN TISSERAND // DIJON

Taxation et consommation d'alcool dans le monde



Alors que les taxes sur l'alcool ont tendance à augmenter dans les pays développés au cours des 30 dernières années, les dégâts causés par l'alcool n'ont pas diminué. Le législateur utilise généralement les taxes pour réguler ou limiter la consommation d'un bien ou d'un service générant des externalités

négatives. Dans le cas particulier de l'alcool, il semblerait que les taxes permettent de couvrir le coût de ces dommages mais non de les prévenir. De plus, les données suggèrent que la consommation de vin devrait être isolée de la consommation d'alcool en général en termes d'externalités négatives.

Professeur assistant (permanent) à l'Ecole du Commerce des Vins et Spiritueux à l'Ecole de Commerce de

Bourgogne. A soutenu une thèse de doctorat en droit et économie ("Essais sur l'analyse économique des négociations") en novembre 2016 à l'Université de Besançon.

La recherche concerne l'analyse des négociations et implique l'utilisation d'outils empiriques spécifiques tels que l'analyse économétrique, l'économie expérimentale et la méta-analyse. Intervenant régulier lors de conférences économiques, portant une attention particulière aux questions de politique publique.

SESSION IV - ÉTHIQUE // VENDREDI 8 NOVEMBRE (SUITE)

AZÉLINA JABOULET-VERCHERRE // PARIS

Vin et tempérance : fondements philosophiques et perspectives historiques

L'homme, dans son état naturel, est un animal rationnel, soutient Aristote. En effet, des appels irrationnels peuvent se produire, ce qui peut devenir problématique à une échelle sociale. Cela a conduit à l'élaboration de principes directeurs pour l'organisation.

Des temps bibliques aux temps modernes, le processus de fermentation appliqué aux aliments et aux boissons (pain levé, vin, bière) a été lié à la fertilité et à la civilisation. Cependant, l'effet enivrant du vin l'a également fait apparaître comme la porte du diable. Il représente en effet

alternativement une aubaine et un fléau en fonction de ses utilisations - et de ses abus. Une fois que ses vapeurs ont atteint le cerveau du buveur, sa raison est surmontée, mettant en péril le bon ordre de la société dans son ensemble, renforçant ainsi l'envie de réguler ses comportements.

Cet article présentera la défense de modération dans la pensée païenne et chrétienne, jusqu'à l'escalade vers une application légale. Nous étudierons les notions opposées de responsabilité individuelle et de contrôle social, dans leurs dimensions vertueuses ou excessives.

SESSION V - RÉGLEMENTATION // SAMEDI 9 NOVEMBRE

Intervention de Marjana Martinic : Sciences, politique de l'alcool et la nouvelle modération

& table ronde : La réglementation de la consommation d'alcool aujourd'hui : y a-t-il toujours des airs de prohibition ?

MARJANA MARTINIC // WASHINGTON

Fondateur et PDG de MM Science & Policy Advisors, LLC, Marjana Martinic a une expertise internationale en matière de politique et de plaidoyer en matière de santé publique, de recherche sur les politiques et de RSE dans des industries de biens de consommation hautement réglementées.

Marjana Martinic a également une vaste expérience de l'analyse des politiques, de la recherche scientifique, des affaires publiques et des partenariats public-privé; elle travaille avec le secteur privé, les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les universités. Auteur publié sur l'élaboration de politiques, la prévention, l'évaluation et la promotion de la santé fondées sur des données factuelles.



JOËL FORGEAU // MOUZILLON

Joël Forgeau est Président de Vin & Société depuis 2012.

Né le 30 juillet 1966 à Nantes, il est fils et petit-fils de vigneron et de tonnelier. Joël Forgeau est marié, père de trois filles, 24, 21 et 16 ans. Il



co-dirige avec son épouse Florence, le domaine Florence et Joël Forgeau, vignoble situé dans le Pays Nantais qui réunit deux vignobles hérités des générations précédentes et compte aujourd'hui 21 ha de vignes sur les communes de Mouzillon, Gorges et Le Pallet. L'exploitation a 30 ans cette année, elle est orientée vers l'œnotourisme et la vente directe aux consommateurs.

Mouzillon est situé au cœur du vignoble du Muscadet Sèvre et Maine, à 60 km de La Baule, 27 km de Nantes et au carrefour de la Vendée, de la Loire et de l'Océan.

Joël Forgeau s'est engagé très tôt dans le travail syndical des Appellations des vins de Nantes. Il est également membre du bureau de la CNAOC depuis 2013.

STYLIANOS FILOPOULOS // BRUXELLES



Stylianos Filopoulos est le directeur général de l'association internationale à but non lucratif Wine in Moderation, l'association qui dirige le mouvement de la responsabilité sociale des vins.

Il a plus de 18 ans d'expérience professionnelle dans divers postes et 4 diplômes universitaires dans les domaines de la technologie, de la politique, de la gestion et de la stratégie.

Il aime rassembler les gens, créer un climat de confiance et aider les organisations à comprendre les défis à venir et à passer aux plates-formes de pratique suivantes. Son travail est publié dans des revues scientifiques, commerciales et grand public et présenté lors de conférences internationales.

CLÔTURE // SAMEDI 9 NOVEMBRE

FABRIZIO BUCELLA // BRUXELLES

Pourquoi prohibe-t-on le vin ?

Né à Milan, résidant à Bruxelles (Belgique). Physicien, docteur en sciences et Professeur des Universités (Université Libre de Bruxelles, ULB). Enseignant-chercheur et sommelier, il enseigne l'œnologie et la technique de la dégustation à l'école Inter Wine & Dine (IWD), dont il est le directeur. Il participe comme Juré-Expert à de nombreux concours internationaux. Il est blogger pour le Huffington Post, tient une chronique dans la Revue du vin de France et contribue à la Revue des œnologues. Il a publié *L'Antiguide du vin, ce que les autres livres ne vous disent pas* et *Pourquoi boit-on du vin ? Une enquête insolite et palpitante* du Prof. Fabrizio Bucella chez Dumod.

